

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 08 juillet 2019****n°018****page 1/2****EXTRAIT:****Nombre de membres en exercice : 25**

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (1) : Mme DE COURREGES

Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE

OBJET : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour la SARL Société Industrielle de Mécanique (S.I.M.)

La Société Industrielle de Mécanique (S.I.M.) est une entreprise basée à Châtellerault depuis 1986, qui est spécialisée dans l'usinage de pièces mécaniques et d'outillage de précision : pièces et sous-ensembles mécaniques en prototype, petites et moyennes séries. L'entreprise est une référence du territoire pour sa capacité à travailler sur de multiples matériaux : aluminium, inox, titane, laiton, plastique, et dispose d'une très grande réactivité. Elle est certifiée ISO 9001 version 2015 et EN 9100.

L'entreprise a été rachetée en octobre 2018 par deux associés, M. Luis Moreira qui travaille dans l'entreprise depuis 15 ans, et M. Jérôme Pascal qui a fait une partie de sa carrière professionnelle aux Fonderies du Poitou Fonte.

Historiquement, la S.I.M. avait comme principaux donneurs d'ordre les entreprises locales du secteur aéronautique. Actuellement, ce secteur représente 35% du chiffre d'affaires (principal client : Dassault Poitiers). Les associés ont mis en place une diversification de leurs produits vers la maroquinerie de luxe et le secteur automobile, pour élargir leurs marchés et donneurs d'ordre.

Sur les premiers mois de reprise d'activité par la nouvelle équipe, la S.I.M. a enregistré une progression de son chiffre d'affaires de plus de 20%, terminant l'année 2018 sur un chiffre d'affaires de 1,286 M €, pour 8 emplois.

L'établissement est installé dans un bâtiment ancien enclavé dans une zone pavillonnaire, ne permettant pas de répondre aux besoins liés au développement de l'entreprise (optimisation des flux, acquisition de nouveaux outils de production et recrutements). Les associés ont décidé de se porter acquéreur d'un bâtiment situé dans la Z. A.E. La Palue à Ingrandes-sur-Vienne (les locaux étaient occupés auparavant par l'entreprise Tiffault SARL). Le montant de l'investissement s'établit à 410 000 euros pour le bâtiment industriel et 90 000 euros pour les travaux d'aménagement, soit 500 000 € au total.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 08 juillet 2019****n°018****page 2/2**

Ce nouveau bâtiment permettra également d'investir dans de nouvelles machines pour répondre aux demandes des donneurs d'ordre et ouvrir de nouveaux marchés. Cet investissement est envisagé courant 2020.

Depuis le début de 2019, la S.I.M. a déjà dû recruter deux personnes pour répondre aux nouveaux marchés obtenus. Les perspectives de croissance lui permettent de planifier cinq nouveaux recrutements à horizon de trois ans, portant les effectifs à 15 salariés.

Dans ce cadre, la S.I.M. sollicite une subvention à l'immobilier d'entreprise auprès de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention signée le 24 mai 2019 entre Grand Châtellerault et la région Nouvelle-Aquitaine en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (S.R.D.E.I.I.) ,

VU l'article 3.I.1. 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence développement économique,

CONSIDÉRANT la demande d'aide à l'immobilier d'entreprise en date du 30 mai 2019, présentée par la S.I.M.,

CONSIDÉRANT l'impact économique du développement de cette entreprise industriel dans le bassin d'emploi de Grand Châtellerault ,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une aide à l'immobilier d'un montant de 40 000 € à la S.I.M.,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise ci-jointe,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au budget annexe 90.10 / 20422 / 4300.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER